

## TD N° 6 - L'EDUCATION A LA CITOYENNETE - CORRIGE

Ce corrigé est avant tout un outil de formation qui ne saurait être considéré comme un corrigé modèle.

### I. Les textes

#### 1. Document 1

Ce document est un extrait d'un ouvrage de Jacques Billard : « Enseigner le civisme et la citoyenneté », paru chez Nathan.

Dans cet extrait, l'auteur souligne que les dispositifs pédagogiques favorisent la socialisation plutôt que les valeurs associées au civisme ou à la citoyenneté. Le comportement social des élèves est motivé par leur intérêt. Il se limite à des rapports privés, d'individus à individus. La citoyenneté concerne, elle, l'espace public.

#### 2. Document 2

Ce document est un extrait d'un ouvrage de Philippe Meirieu et Marc Guiraud : « L'École ou la guerre civile », paru chez Plon.

Dans ce livre, les auteurs préconisent la redéfinition des objectifs et du fonctionnement de l'école. Selon eux, l'école laisse se développer l'illettrisme, l'échec social, la violence et donc encourage au repli sur soi.

La refondation de l'école s'impose : obligatoire de 3 à 16 ans, composée de classes hétérogènes, où l'entraide soit une valeur supérieure à la compétition forcenée, cette école doit permettre à tous les enfants d'acquérir une véritable culture commune et un réel sens civique.

Dans cet extrait, les auteurs soulignent la responsabilité de l'école et le rôle des enseignants dans l'exercice de la démocratie.

### II. Proposition de plan pour l'exposé

#### 1. Introduction

- Présentation des documents
- Thème : l'éducation à la citoyenneté
- Problème

L'élève est au centre de rapports sociaux. Ne peut-il pas développer le civisme et la citoyenneté par lui-même ou avec l'aide de ses parents ?

- Problématique  
Peut-il y avoir une éducation à la citoyenneté à l'école ?
- Plan possible
  - Pourquoi éduquer à la citoyenneté à l'école ?
  - Activités et pratiques de la citoyenneté à l'école
  - Rôle du langage dans l'éducation citoyenne

## 2. Éléments pour le développement du plan

- Pourquoi éduquer à la citoyenneté à l'école ?
  - Définition de la citoyenneté

La citoyenneté se définit par l'appartenance à une communauté. Devenir citoyen, c'est se créer une identité par le partage et le respect de valeurs, valeurs de la République dans notre système de démocratie.

La citoyenneté s'exerce au travers d'un certain nombre de droits et de devoirs.
  - La citoyenneté à l'école

De nombreux textes officiels portent sur l'importance de cet enseignement dont la place s'est renforcée au cours du temps.

    - Loi d'orientation de 1989 : « Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre (...) d'exercer sa citoyenneté. »
    - En 1995, les programmes de l'école primaire comportent l'éducation civique (connaissance des institutions, de leur fonctionnement, de la vie démocratique) et l'apprentissage de la vie sociale qui sera abordée dans toutes les disciplines sous la rubrique des compétences transversales (règles de vie, prise de conscience de sa vie de citoyen, respect de l'environnement, éducation à la santé, à la consommation, à la sécurité).
    - La mise en place des initiatives citoyennes (BO n° 40 du 13 novembre 1997) a pour objectif de favoriser une mise en pratique de l'apprentissage de la citoyenneté et de la civilité. Plusieurs rubriques sont présentées : apprendre à vivre ensemble (morale civique), à devenir citoyen (valeurs de la démocratie), à s'insérer dans la vie active, à lutter contre l'incivisme (politesse, tolérance, ...), apprendre les droits et devoirs de chacun. Ces apprentissages passent par la maîtrise des langages dans la mesure où leur non maîtrise nourrit un

sentiment d'exclusion et ouvre la voie à l'agressivité et la violence.

- Le BO n° 29 du 16 juillet 1998 rappelle que l'enseignement de l'éducation civique est obligatoire à l'école primaire et au collège et que les différentes disciplines développent l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté.
- Le BO spécial n° 7 du 26 août 1999 définit les grands objectifs à atteindre dans le domaine de la citoyenneté, justifie le choix des connaissances et des concepts-clés, propose des pistes de travail, détaille des étapes et des principes de progression pour les cycles 2 et 3 (les droits de l'homme et ce qu'ils signifient, le suffrage universel, le pouvoir politique exécutif, la justice, ...).
- Dans les nouveaux programmes de 2002, la nouveauté consiste à inclure dans les horaires disciplinaires 30 min de débats hebdomadaires à partir du cycle 2. Ces débats consistent à aider à la construction de la personnalité des élèves, à les responsabiliser dans leur rôle de citoyen et à passer de l'examen de cas singuliers à une réflexion élargie à la nation et à l'Europe. L'objectif est de renforcer les acquis du cycle 1 dans le domaine du vivre ensemble, mais aussi conduire une réflexion sur les problèmes de la vie sociale, sur la connaissance des institutions et de leur fonctionnement, sur les droits et devoirs de chacun, ... Toutes les disciplines sont concernées par ces apprentissages et en moyenne, une heure par semaine doit y être consacrée.
- ...
- L'école se charge de l'éducation à la citoyenneté en garantissant la laïcité et la neutralité de son discours. Même si le document 2 indique que parfois les maîtres imposent leurs goûts et leurs convictions, l'enseignement de l'école se doit d'être objectif.
- Il faut apprendre à l'enfant que sa seule présence dans l'espace public n'est pas suffisante. Il doit y participer activement. L'éducation à la citoyenneté expose les modalités de cette participation (document 1).

### Transition

Les textes officiels montrent à quel point le problème de la citoyenneté occupe une part importante dans les objectifs prioritaires de l'Education Nationale. Cette éducation à la citoyenneté est mise en œuvre au travers d'activités et de pratiques.

- Activités et pratiques de la citoyenneté à l'école
  - Le document 1 fait une distinction entre socialisation et citoyenneté. La socialisation se réduit à la volonté intéressée d'entretenir de bonnes relations avec autrui. La citoyenneté est la conscience de ses droits et de ses devoirs, la volonté de juger dans l'intérêt commun.  
  
Le dépassement des considérations purement privées ne va pas spontanément de soi. L'élève doit apprendre à tolérer d'autres idées que les siennes, à se décentrer de son propre point de vue, à accepter les différences, à maintenir toujours la possibilité du dialogue.
  - D'après J. Billard, la socialisation rend immédiatement possible un « calcul » des intérêts. La citoyenneté, au contraire, semble par nature être rebelle à toute forme d'apprentissage.
  - On peut éduquer l'enfant à opérer des distinctions qui lui font comprendre que la socialisation n'est pas suffisante. Il doit parvenir à une réelle prise en compte de l'autre, de ses désirs, de ses attentes, de ses droits et de ses devoirs. L'attitude du maître peut être à ce titre un modèle de socialisation réussie lorsqu'il respecte le personnel ou ses collègues.
  - Les enfants doivent expérimenter la citoyenneté par eux-mêmes. Ils peuvent, par exemple, prendre la parole au nom de leurs camarades, en s'engageant dans des décisions collectives, en débattant dans le cadre du cours.
  - Selon le document 1, l'éducation à la citoyenneté doit, au travers d'activités impliquant l'ensemble de la classe, montrer que « l'espace public est ainsi bien différent de l'espace privé » (ligne 51) car les règles énoncées « concernent par principe l'humanité tout entière » (ligne 50). L'éducation à la citoyenneté doit amener les élèves à considérer le point de vue universel. Ils doivent y reconnaître la garantie de leur propre liberté.
  - En plus du contenu des programmes, des structures spécifiques ont été mises en place. A l'école primaire, les structures en place sont bien évidemment adaptées à l'âge des élèves. Le souci d'éducation citoyenne est présent dès la maternelle au travers notamment des règles de vie.  
  
Au sein de la classe, on peut relever comme supports de réflexion les 30 minutes hebdomadaires, les débats, institutionnalisés par les programmes de 2002, mais aussi la pratique des « Conseils » et du « Quoi de neuf ? », l'élaboration des règles de vie de la classe avec les élèves, l'analyse du règlement intérieur de l'école, dès le cycle 2, la gestion de la coopérative de la classe, l'organisation des conseils des élèves pour résoudre des problèmes collectifs de vie dans l'école.

Depuis quelques années le désir d'initier les élèves à l'exercice de la démocratie se traduit par la création et des conseils municipaux d'enfants et du parlement des enfants.

### Transition

L'école est un lieu d'apprentissage de la parole. Les activités et les pratiques de l'éducation à la citoyenneté montre que celle-ci ne peut se passer de la maîtrise de la langue.

- Rôle du langage dans l'éducation citoyenne

- Etre citoyen, c'est d'abord être un sujet capable de communiquer avec ses semblables, d'échanger des convictions personnelles... de s'exprimer.
- Or, d'après Philippe Meirieu et Marc Guriaud, prendre la parole, « c'est aussi parler sur l'écoute de l'autre » (ligne 7). Il s'agit de pouvoir affirmer et, de s'affirmer autrement que par la violence, sans mépris pour l'autre.

Eduquer à la citoyenneté, c'est apprendre les règles du dialogue. Cela consiste notamment à « donner la parole à ceux qui ne la prennent jamais » (document 2, ligne 42). Il s'agit leur faire prendre confiance en eux, à les pousser à exprimer leurs idées, à initier les élèves au respect mutuel. Pour Philippe Meirieu et Marc Guiraud, c'est les former à l'exercice de la démocratie (ligne 6). A l'école, la capacité à prendre la parole se forme dans la classe, par la transmission des savoirs (ligne 21).

- Les Initiatives citoyennes encouragées par le ministère et visant l'apprentissage du « vivre ensemble » font toutes appel au langage, vivre ensemble supposant d'abord de parler ensemble. Le langage reflète le degré de maîtrise des passions, le degré de prise en compte de la présence de l'autre... Il suppose le respect de certaines normes langagières de groupes, souvent contradictoires entre elles (normes de l'école, de la famille, du groupe d'amis...). Le respect de l'autre dans le comportement langagier passe par le respect des tours de paroles, le contrôle de l'intonation, ...
- Par exemple, la pratique du langage dans l'activité de représentation suppose une maîtrise spécifique de la langue (aisance verbale, capacité à affronter la parole des autres, capacité à affirmer son droit à la parole face à des personnes situées dans une position hiérarchique supérieure...). L'exercice de la délégation suppose quant à lui de s'informer, d'écouter les candidats, de leurs faire connaître ses opinions et revendications... tous paramètres qui supposent un exercice du langage en situation de démocratie active.

- Concernant les règles de vie (citées précédemment), l'aisance acquise dans le domaine de la communication et du langage permet d'être plus exigeant. Les règles de la vie collective sont mieux comprises. Dès que possible, elles sont élaborées par les élèves. Les projets sont plus nombreux et préparés avec un souci plus grand de coopération. Chacun apprend à se situer dans un horizon plus large que celui de l'école : celui du quartier, de la commune, de la France.

Les élèves commencent alors à prendre conscience de la responsabilité de chacun dans la société. Ils découvrent l'articulation entre leur liberté et les contraintes de la vie en commun, les valeurs relatives à la personne et le respect qu'ils doivent aux adultes et à leurs camarades.

### 3. Conclusion

L'éducation à la citoyenneté à l'école a donc pour objectif de faire de l'élève un citoyen. Elle doit lui permettre d'exercer ses droits mais aussi lui apprendre à respecter ses devoirs.

La citoyenneté est un objectif prioritaire de l'Education Nationale. Elle reflète sans doute les préoccupations actuelles rencontrées dans et hors de l'école. Les objectifs fixés dans les programmes montrent le lien entre la maîtrise des langages, la violence et la notion de citoyenneté. Les réponses apportées par l'institution se situent sur l'axe des programmes et recommandations. Des structures se sont également développées au sein de l'école pour introduire, dans les pratiques au quotidien, des fonctionnements démocratiques sensés conduire les élèves à une appropriation des valeurs indispensables pour vivre dans la société démocratique qui est la nôtre.

## III. Questions possibles lors de l'entretien

### 1. La neutralité éducative vous semble-t-elle envisageable ?

L'enseignant en tant qu'individu qui a fait des choix, n'est jamais neutre. Il doit le paraître en tant que maître.

En matière d'éducation, la neutralité consiste à favoriser l'échange avec les élèves dans l'élaboration des règles et dans la prise de décision. Elle privilégie l'apprentissage de la coopération, de l'autodiscipline et du respect de l'autre ... des valeurs dépassant la personne de l'enseignant.

La neutralité est envisageable si elle est un principe régulateur, une nécessité pour la démocratie d'éduquer ses citoyens selon les valeurs universelles qui la fondent et non selon les convictions personnelles de l'enseignant.

2. Pourquoi l'égalité d'instruction est-elle la condition de la liberté individuelle ?

En tant que citoyen, chacun doit recevoir une instruction orientée vers l'éducation de la raison et l'exercice du jugement. L'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen indique que c'est le libre exercice du jugement, en tant que droit, qui est la condition de la liberté individuelle.

3. L'apprentissage de la vie collective n'est-il pas essentiel pour éduquer à la citoyenneté ?

Citoyenneté et collectivité sont deux notions liées. Etre un citoyen, c'est trouver sa place dans la cité. La citoyenneté est le rôle que doit assumer la personne au sein de la collectivité.

Ce rôle s'apprend dès l'enfance et notamment à l'école. L'appartenance au groupe amène l'élève à prendre en compte les conséquences de son comportement et de ses décisions sur la vie du groupe. Il développe ainsi son sens civique et se forme à la citoyenneté.